



## Droit sur une succession refus d information de la part de la ban

Par **calia5**, le **20/05/2011 à 12:49**

Bonjour,  
je souhaite avoir des renseignements sur mes droits en tant que héritière de mes grands parents au total nous sommes cinq a y être.

Je voulais juste savoir si parmi nous cinq, il n'y en a qu'un qui a le droit de savoir ce qui se passe sur le compte de mes grands parents et que nous les 4 autres le banquier ne veut rien nous dire, il nous a répondu "je n'ai rien à vous dire sur ça, on a pas à se mêler de ça" je voudrais juste connaître mes droits et ce que nous pouvons faire.  
Dans l'attente de votre réponse je vous remercie.

Par **mimi493**, le **20/05/2011 à 12:58**

Votre père ou mère qui vous relie à ses grands-parents est décédé ?

Par **calia5**, le **20/05/2011 à 13:05**

c'était les parents de mon père, qui est décédé il y a bientôt 8 ans, mes grands-parents ont marqué sur les papiers que nous étions les héritiers suivant mon père donc on sait qu'on a la part de notre père sur cet héritage